

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-quatre huit avril à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le deux avril deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 21 Pouvoirs : 9
DATE DE LA CONVOCATION	02 avril 2024
SÉANCE DU	08 avril 2024

Objet : Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire

Présents : Monique BARTHÉLÉMY, Alexandra BUTEL, Michel RICOU-CHARLES, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Alain LAURENS, Rémy FREY, Anne-Marie GROS, Hélène SALETTI, Jacqueline PUGET, Lamia CONTRUCCI, Christian AUBERT, Roland AMADOR, Jean ROUSSEAU, Fabien GASCARD, Jean BANAL, Claude DUBUT, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Jean-Marie GUEYRAUD,

Absents et excusés : Françoise PINET, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Rajaa TOUSSAINT, Jacques FRANCOU, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Françoise BELLANGER, Alain BOYOD, Josette REVoux, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Georges LESBROS, Bernadette SAUDEMONT,

Pouvoirs : Mallorie BOURGOGNE donne pouvoir à Monique BARTHÉLÉMY, Alain CAUSSE donne pouvoir à Serge EYSSERIC, Dominique TRUC donne pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE, Christiane ACANFORA donne pouvoir à Rémy FREY, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER donne pouvoir à Jean BANAL, Bernadette SAUDEMONT donne pouvoir à Olivier REGORD, Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Georges LESBROS donne pouvoir à Maurice CHAUTANT

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2016 portant sur la création de la communauté de commune du Buëch-Dévoluy par fusion des communautés de communes du Buëch-Dévoluy et du Haut-Buëch.

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2022-04-13-00001, du 13 avril 2022, portant modification des statuts de la communauté de commune du Buëch-Dévoluy.

Vu la délibération De_2021_032 portant sur la délégation du conseil communautaire vers le bureau et vers le président.

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque séance du Conseil communautaire, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Michel RICOU-CHARLES informe l'assemblée des décisions prises par le bureau communautaire et par lui-même, dans le cadre des délégations reçues du conseil communautaire par délibération du 22 mars 2021.

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** des décisions, dont la liste est ci-annexée, qui n'appellent aucune remarque de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	30
Contre :	
Abstention :	

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Fabien GASCARD

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Téléréours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20240408-De_2024_039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024